

Le trente et un mars deux mille seize, le conseil municipal de CHELIEU s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Max GAUTHIER, Maire.

Présents : Max GAUTHIER, Bernard GONIN, Gilles LEHMANN, Véronique GANDIT, Gilles REBRION, Patrice DUBOSC, Jean-Luc GUILLAUD, Christiane FUZIER, Murielle COLLET-BEILLON, Patrick SERVOZ, Michel EMMENDOERFFER, Fabienne MANON, Martine GERMAIN

Absents, Excusés : Delphine TEILLON-ROJON, Etienne GUILLAUD-ROLLIN

Secrétaire de séance : Véronique GANDIT

Approbation du compte-rendu de la dernière séance.

1- *Vote du Compte Administratif*

Monsieur Gilles LEHMANN, 1^{er} adjoint présente les résultats de l'année 2015.

Section de fonctionnement :

Montant des dépenses :	271 262.75 €
Montant des recettes :	431 883.71 €
Résultat de clôture exercice 2015 :	253 001.27 €

Section d'investissement :

Montant des dépenses :	693 068.64 €
Montant des recettes :	285 183.71 €
Résultat de clôture exercice 2015 :	279 734.05 €

Approbation du Compte Administratif (Délibération N° 2016-03-07)

2 - Vote compte de gestion

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

(Délibération N° 2015-03-08)

3 - Affectation de l'excédent de fonctionnement à l'investissement.

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que, compte tenu de l'application du Plan Comptable M14, du résultat de la section d'investissement constaté au CA 2015 et des travaux prévus relevant de la section d'investissement pour l'exercice 2016, il y a lieu d'affecter la somme de 178 636 euros de l'excédent de fonctionnement à l'investissement 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'affecter la somme de 178 636 €uros de l'excédent de fonctionnement à l'investissement du Budget 2016

(Dé libération N° 2015-03-09)

4- Taux d'imposition des taxes directes locales 2016

Après délibération, le conseil municipal :

- DECIDE de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2016 soit :
 - taxe d'habitation : 5.30 %
 - taxe foncière : 14.45 %
 - taxe foncière – non bâti : 42.81 %
- (Délibération N° 2016-03-10)

5- Vote du Budget Prévisionnel 2016

Monsieur Max GAUTHIER, maire, présente le BP 2016 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes : 460 671.27 €

Section d'investissement : Dépenses et recettes : 773 592.00 €

Accepté à l'unanimité des membres présents

(Délibération N° 2016-03-11)

6- Subventions aux associations

Considérant l'intérêt social, humanitaire et culturel des diverses associations ou sociétés,

Considérant le besoin de chacune d'elles, Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE d'attribuer une subvention aux associations suivantes soit 20 € par adhérent avec un minimum de 90 €

Service soins à domicile :	90.00 €
ADMR :	250.00 €
Don du Sang :	120.00 €
Association coordination gérontologie :	90.00 €
Sou des écoles :	600.00 €
Familles Rurales :	130.00 €
Randonneurs de la Bourbre :	90.00 €
Coopérative scolaire :	90.00 €
Plexus :	320.00 €
Basket club de la Vallée de la Bourbre :	200.00 €
Tennis club :	240.00 €
CCAS de CHELIEU	2 000.00 €
Club sportif de Virieu	280.00 €

(Délibération N° 2016-03-12 et 2016-03-14)

7 - Régularisation foncière Rue de la mairie - Parcelle A 289

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la lecture du registre cadastral le Département de l'Isère est toujours propriétaire d'une emprise de 189 m² en bordure de la RD 73I alors que cette dernière est intégrée à la parcelle cadastrée A 289 appartenant à la commune de CHELIEU et où se situe la Maison d'Assistantes Maternelles. Après une évaluation de France Domaine, le Département de l'Isère propose de vendre à la commune de CHELIEU ces deux parcelles pour un montant total de 945 euros.

Le Département de l'Isère s'engage à prendre en charge les frais liés à cette transaction

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- *ACCEPTE* d'acheter ces deux parcelles au Département de l'Isère pour une valeur au prix des domaines à 945 €
- *AUTORISE* Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire
- *PREND ACTE* que les frais liés à cette transaction seront à la charge du Département de l'Isère

(Délibération N° 2016-03-13)

8- Urbanisme

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la dernière réunion PLU.

- Terrain Métrailler : il est envisagé de le passer non constructible
- Terrain Durand : Envisage de passer en constructible avec une OAP.

La discussion sera reprise lors de la prochaine réunion PLU qui se tiendra le 14 avril 2016

Il fait part également des autres dates pour les prochaines réunions concernant le PLU.

Soit le 26 Mai 2016 : Zonage, OAP, règlement écrit et le 03 Juin : Réunion publique le 10.06.2016

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au jeudi 26 Mai 2016 à 20 h 30